

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027



SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| I. DIAGNOSTIC TERRITORIAL | p.4 |
| I.1. Une politique éducative forte | p.4 |
| I.2. Les activités existantes | p.5 |
| • Les 4 principaux stades du développement selon Piaget | p.6 |
| • Le pôle petite enfance dédié aux 0-6 ans | p.7 |
| • Les interventions sur le temps scolaire | p.8 |
| • Le soutien de la commune aux activités scolaires | p.8 |
| • Le périscolaire | p.9 |
| • L'accueil du mercredi | p.10 |
| • L'accompagnement à la scolarité | p.10 |
| • Les activités extra-scolaires | p.10 |
| • L'espace jeunes pour les 12-25 ans | p.12 |
| • La dynamique associative | p.12 |
| II. UN PROJET TERRITORIAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE | p.13 |
| II.1. De l'éducation à la co-éducation : une éducation partagée entre tous les acteurs | p.13 |
| II.1.1. L'éducation comme projet : champs et acteurs | p.13 |
| • Les champs à prendre en compte dans une perspective de projet éducatif | p.13 |
| • Ce que donne à remarquer l'analyse croisée des temps et des espaces | p.13 |
| II.1.2. Tradition, actualité et enjeux de la co-éducation | p.14 |
| • Une définition théoriquement simple | p.14 |
| • Le contexte et les aspects actuels de la co-éducation | p.14 |
| • La démarche co-éducative, porteuse de trois enjeux : politique, pratique de société | p.14 |
| II.1.3. Définition et attendus d'un Projet Éducatif Territorial | p.15 |
| II.1.4. La légitimité et les rôles des communes en matière d'éducation | p.15 |
| • Une complémentarité essentielle entre familles et institutions | p.15 |
| • A propos des compétences légales ou facultatives des communes | p.16 |
| • De l'exercice de base des compétences communales à la manifestation d'une volonté et d'une légitimité politique à impulser et concrétiser une démarche de projet éducatif | p.16 |
| II.1.5. Les effets néfastes de la surexposition aux écrans sur la santé des enfants | P.17 |
| II.2. Les objectifs éducatifs | p.19 |
| II.2.1. Trois axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous | p.19 |
| • Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs | p.19 |
| • Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation | p.20 |
| • Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles | p.20 |
| II.2.2. Cinq objectifs éducatifs communs et partagés | p.20 |
| 1. Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité | p.21 |
| 2. Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable | p.22 |
| 3. Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles | p.23 |
| 4. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble | p.23 |
| 5. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives | p.24 |

| | |
|---|------|
| III. LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES A PARTIR DE SEPTEMBRE 2018 | p.25 |
| III.1. Organisation générale | p.25 |
| • Territoire et public concernés | p.25 |
| • Périodes et horaires concernés | p.26 |
| • Le comité de pilotage et de coopération éducative | p.26 |
| • Les activités | p.26 |
| • La communication | p.26 |
| III.2. Le retour à la semaine de 4 jours depuis septembre 2018 | p.27 |
| • La concertation | p.27 |
| • Les horaires scolaires à la rentrée 2024 | p.27 |
| III.3. Le plan mercredi | p.27 |
| • Principes structurants | p.27 |
| • Accueil des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs | p.27 |
| • Complémentarité des actions éducatives | p.28 |
| • Coordination | p.28 |
| IV. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION | p.29 |
| IV.1. La gouvernance | p.29 |
| • La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la co-éducation | p.29 |
| • La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative | p.29 |
| ○ Sa composition | p.29 |
| ○ Ses missions | p.30 |
| IV.2. L'évaluation du projet éducatif territorial | p.30 |
| • Le sens de l'évaluation du projet | p.30 |
| • La méthodologie d'évaluation | p.31 |
| • Le référentiel d'évaluation | p.31 |
| IV.3. Objectifs stratégiques et référentiel d'évaluation au regard des objectifs éducatifs poursuivis | p.32 |
| 1. Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité | p.32 |
| ○ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant | p.32 |
| ○ Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants | p.32 |
| ○ Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives | P.32 |
| 2. Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable | p.33 |
| 3. Favoriser le développement des pratiques | p.33 |
| 4. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble | p.34 |
| ○ Développer l'apprentissage à la vie citoyenne | p.34 |
| ○ Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations | p.34 |
| 5. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives | p.35 |
| <u>ANNEXE</u> | |
| Synthèse des objectifs éducatifs | p.36 |

I. Diagnostic territorial

I.1. Une politique éducative forte

La mise en œuvre d'une politique jeunesse à Saint-Jean-de-Luz est liée historiquement à une initiative de la municipalité qui, dès 1995, a engagé un dialogue avec les jeunes en recherchant leur participation à la mise en place d'actions les concernant avec la création d'un conseil communal des jeunes visant à développer des activités de loisirs pour les jeunes, ce qui a abouti en 2001 à l'ouverture d'un Espace Jeunes.

Le service jeunesse est né à la même époque, avec la création de 3 emplois d'animateurs. En 2006, la signature du Contrat Temps Libre avec la CAF, a permis de développer une politique globale en faveur des loisirs et du temps libre des enfants et des jeunes en créant un poste de coordonnateur. La prise en compte au niveau communal de la problématique liée à la famille et à la jeunesse a nécessité un redéploiement des efforts et une diversification des réponses apportées par la collectivité. Il est apparu nécessaire que la commune s'attache à multiplier les possibilités de loisirs offertes localement aux jeunes, à travers un engagement fort dans le domaine de l'animation pendant les vacances scolaires.

L'année 2008 est pour la commune une année charnière, en matière de prise en charge des problèmes liés à l'enfance et à la jeunesse, avec le rattachement de la compétence « petite enfance » au pôle jeunesse. La commune, le centre social Sagardian, la CAF, la DDJS sont autant de partenaires qui apportent un soutien pédagogique, technique ou financier dans le développement d'actions en faveur des jeunes de la commune. Le projet éducatif de la ville est donc né dès 2008 d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps de vie et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

La ville de Saint-Jean-de-Luz s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire. La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Nous avons, en effet, constaté la multiplication et la superposition des dispositifs et leur manque de coordination. Le besoin d'une mise en cohérence s'est donc révélé afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes. Toutefois, tout ce qui relevait du champ scolaire ne pouvait entrer dans cette politique éducative locale (PEL). Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes. La commune de Saint-Jean-de-Luz a réaffirmé, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs au sein de ce Projet Educatif Territorial.

Les actions de la ville de Saint-Jean-de-Luz en direction des enfants et des jeunes se construisent au regard de 4 valeurs essentielles dans l'éducation : la citoyenneté, la continuité éducative, l'épanouissement personnel et la laïcité. Afin de rendre opérationnelles ces valeurs, il semble opportun de préciser que les actions de la commune se construisent d'après les principes suivants :

- Répondre aux difficultés et aux besoins des familles en termes de garde d'enfants.
- Respecter les rythmes de vie et les besoins de chacun.
- Offrir des loisirs de qualité aux enfants.
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie.
- Développer la responsabilité des enfants et des jeunes.
- Favoriser la rencontre et le partage.
- Informer les jeunes et les familles.
- Prévenir les conduites et comportements à risque.

En janvier 2018, la municipalité a souhaité développer sa démarche de mutualisation des services en rattachant le service des affaires scolaires dans une seule et unique Direction qui regroupe désormais les services liés à la petite enfance, aux affaires scolaires et à la jeunesse. Nous avons désormais en charge les services qui concernent les enfants et les jeunes de leur naissance à leur insertion professionnelle, ce qui nous permettra de suivre dans leur globalité de façon cohérente et continue les actions et services mis en œuvre à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

I.2. Les activités existantes

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Saint-Jean-de-Luz s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Saint-Jean-de-Luz offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

Les stades du développement de l'enfant ont été étudiés avec précision par Jean Piaget. En effet, le psychologue suisse s'intéresse au développement de l'intelligence (les cognitions) chez l'enfant. Ses réflexions ont eu une très grande place dans les théories du développement de l'enfant. Les théories actuelles sur les stades du développement intellectuel infantile s'appuient encore (en les critiquant ou en les approfondissant) sur ses théories.

Pour Jean Piaget, la pensée se construit par de grandes étapes qu'il appelle des stades. Un stade doit avoir lieu avant qu'un autre puisse se mettre en place. Ainsi, un enfant ne peut pas apprendre les multiplications avant d'avoir appris les additions. Les stades vont donc se dérouler dans le même ordre pour tous les enfants mais pas forcément au même âge (certains enfants seront en avance ou en retard à un certain âge dans leur développement cognitif). Pour Piaget, l'intelligence se construit petit à petit et elle se caractérise par le fait que l'enfant comprend le monde d'une façon différente à mesure qu'il avance en âge.

De plus, son développement est intimement lié à ses interactions avec l'environnement. L'enfant va faire des « expériences » à travers ses jeux pour comprendre comment fonctionne le monde qui l'entoure. Par exemple, pour Piaget, lorsque l'enfant de 1 ou 2 ans joue à lancer des objets ou le contenu de sa cuillère par terre ce n'est pas seulement pour faire enrager ses parents mais aussi pour comprendre le fonctionnement des objets (comment ils tombent, rebondissent, est-ce qu'ils disparaissent derrière le canapé ou pourront un jour être retrouvés etc.).

Les stades du développement peuvent être vus comme des « logiciels », des manières de voir le monde : dans un premier temps je suis au centre du monde, tout le monde peut lire mes pensées, ce que je sais, tous les autres le savent. Puis, je vis dans un monde où chacun a ses propres pensées etc. L'enfant va donc en grandissant vivre plusieurs « révolutions » mentales, des renversements de sa conception du monde.

Ces différents « logiciels » sont différents de la quantité de connaissance que l'enfant apprend. L'enfant peut apprendre de nombreux mots différents tout en continuant à vivre « au centre du monde », par exemple. De même, il peut apprendre les mots « mort » ou « naissance », par exemple, et même en parler sans « vraiment » comprendre ce qu'ils veulent dire. Pour le comprendre il a besoin de changer de « logiciel », de changer de stade. Et une fois qu'une étape est franchie, il ne peut pas revenir en arrière (sur ce point les théories actuelles sont plus nuancées).

- **Les 4 principaux stades du développement selon Piaget**

Le stade sensori-moteur (de la naissance à environ 2 ans)

Il correspond au développement et à la coordination des capacités sensorielles et motrices du bébé. A cet âge, l'intelligence du bébé est essentiellement pratique. Elle est liée à l'action : le bébé touche les objets, met à la bouche il apprend peu à peu à comprendre le fonctionnement de son corps et à faire la différence entre son corps et les objets. A la fin de ce stade, le bébé va commencer à avoir des « représentations mentales », c'est-à-dire une idée des objets. Il peut penser à un objet, à une personne en son absence. Avant, ce n'est pas si clair : le bébé qui voit tomber un nounours derrière le lit ne s'attend pas forcément à le retrouver, comme s'il avait disparu. De même, le bébé va avoir du mal à penser, à se représenter ce qu'il ne perçoit plus : si maman n'est plus dans la pièce, c'est qu'elle a disparu, elle « n'existe plus » d'une certaine façon...

Le stade pré-opératoire (de 2 à 7 ans)

A ce stade, les acquisitions de l'enfant au niveau de la fonction symbolique sont nombreuses (ne serait-ce que le développement du langage). C'est également l'âge d'une plus grande intériorisation de l'action (l'enfant peut penser à ses gestes sans avoir besoin de les réaliser dans la réalité immédiatement). A ce stade, l'enfant est encore décrit comme « égocentrique ». Il a du mal à comprendre que d'autres puissent ne pas avoir les mêmes pensées que lui. Il a, par exemple, du mal à mentir, à garder un secret (de ce point de vue, l'apparition du mensonge est un progrès de l'intelligence...). Peu à peu, vont se mettre en place ce que l'on nomme des « théories de l'esprit » (du type : « il pense que... », « il sait que... » etc.), comme il y en a dans les jeux de société. Par exemple, pour jouer à la bataille, il faut cacher ses cartes, c'est-à-dire comprendre que si l'on cache ses cartes, l'autre joueur ne peut pas « deviner » nos propres pensées. Ce n'est d'abord pas si simple à se représenter pour le petit enfant.

Stade opératoire concret (7 – 12 ans)

A ce stade, l'enfant acquiert une « mobilité croissante au niveau de ses structures mentales » et de ses réflexions. Ses théories de l'esprit deviennent plus subtiles. Il peut désormais envisager d'autres points de vue que les siens (par exemple, il va comprendre qu'un chevalier du moyen-âge ne pouvait pas comprendre ce que signifie les mots « téléphone » ou « internet »).

Il procède également à ce que Piaget nomme des « opérations mentales » (par exemple il peut faire une addition dans sa tête, ce qui suppose une capacité d'abstraction qu'un enfant de 4 ans ne pouvait pas avoir). Par contre, les raisonnements ont encore besoin d'un support concret. Il est plus facile, par exemple, d'utiliser des pièces ou des jetons pour comprendre le mécanisme de la multiplication même s'il peut apprendre la « contine » des tables de multiplication par cœur. Ce besoin de passer par un support concret, pratique et manipulable est important dans l'acquisition des apprentissages scolaires en primaire.

Le stade formel (12 – 16 ans)

Il s'agit pour Piaget, du dernier stade. Par la suite, l'adolescent ou l'adulte pourra continuer à acquérir des connaissances mais il ne changera plus radicalement de vision du monde. A l'adolescence, le maniement des opérations mentales progresse de façon importante, notamment parce que l'enfant commence à raisonner sur de l'abstrait. Cela est assez perceptible en mathématique par exemple, où les adolescents vont pouvoir comprendre des théorèmes ou des notions abstraites (une droite ce n'est pas un trait bien droit sur une feuille, c'est une abstraction). Les adolescents ne sont donc plus obligés de passer par le concret. Ils peuvent réfléchir sur des notions en soi (le bien et le mal, l'infini, la mort etc.). Toutefois, dans la pratique les théories actuelles soulignent que pour les apprentissages scolaires repasser par le concret reste une bonne idée...

• **Le pôle petite enfance dédié aux 0-6 ans (Code de l'action sociale et des familles)**

La ville s'est engagée dans une restructuration des bâtiments scolaires avec la volonté de mettre en adéquation la qualité du service public et les besoins des administrés. L'ouverture de la nouvelle école maternelle Urdazuri à la rentrée 2013 a libéré les locaux des écoles maternelles Urdazuri et Ichaca. Depuis octobre 2013, cette dernière accueille le Pôle petite enfance de la ville, dans lequel les luziens trouvent, dans un lieu clairement identifié, toutes les informations relatives aux différents modes de garde et aux activités proposées sur la commune pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce projet est issu d'une réflexion avec l'ensemble des professionnels, il s'appuie sur un diagnostic territorial mené dans le cadre du comité petite enfance créé en juin 2011 et vise à replacer l'enfant au cœur du dispositif, à organiser la coordination et à structurer notre offre. Ce pôle a pour objectifs non seulement de maintenir un service public dans le quartier, mais aussi d'offrir des locaux adaptés et des activités variées aux enfants et à leurs familles tout en étant un lieu ressource pour celles-ci, les partenaires et les professionnels de la petite enfance, toujours dans l'esprit de donner de la lisibilité aux actions menées sur le territoire à travers une organisation administrative simple.

Rattachée à la direction de la petite enfance, des affaires scolaires et de la jeunesse, la responsable petite enfance assure la gestion du pôle (accueil, information et orientation des familles sur site, dans les divers services proposés, organisation des activités dans la salle polyvalente), pilote les structures de coordination (comité petite enfance, comité de coordination et comité d'attribution des places en modes d'accueil) et organise des événements liés à la petite enfance, comme les journées de la petite enfance.

Depuis 2019 et l'extension de ce pôle, la ville gère, outre les activités directement dédiées aux 0-6 ans et à leurs familles, la structure multi accueil bilingue basque « Itsas Argia » et le relais assistantes maternelles intercommunal « A petits pas » (Saint Jean de Luz, Guéthary, Ahetze, Ascain, Arbonne et Ciboure). Enfin, le pôle petite enfance accueille les mercredis et durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs gérés par le centre social Sagardian (3-14 ans).

- **Les interventions sur le temps scolaire (Code de l'éducation)**

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose également d'une spécificité locale depuis de nombreuses années. Il s'agit des interventions sur le temps scolaire qui reposent notamment sur un partenariat entre l'éducation nationale et la commune. Ainsi, aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire dans les écoles publiques et privées.

- **Par les éducateurs sportifs**

Des activités sportives différentes suivant les classes, en fonction des attentes des enseignants et du thème choisi sont ainsi proposées à tous les enfants scolarisés. Une fois par semaine, sur 30 semaines dans l'année, les éducateurs prennent en charge les enfants de la classe pendant une heure durant le temps scolaire. L'animateur dispose de temps de préparation pour organiser chaque séance.

- **Par la médiathèque**

Chaque classe des écoles maternelles et élémentaires est accueillie au sein de la médiathèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable et les animateurs de la section jeunesse de la médiathèque municipale. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la médiathèque. Des animations spécifiques sont également organisées pour les scolaires : journées petite enfance pour les maternelles, prévention des risques pour les élémentaires...

- **Par l'école de musique**

Les classes de l'école élémentaire de Saint-Jean-de-Luz poursuivent également chaque année un projet musique avec l'intervention d'un professeur de musique qui initie l'ensemble des élèves au chant choral et avec la création d'une classe orchestre à l'élémentaire Urdazuri. La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles. Les interventions sur le temps scolaire permettent ainsi à tous les enfants de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités socio-culturelles qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte d'autres modes d'apprentissage. De plus, les enfants retrouvent avec confiance, dans le temps extra-scolaire, les adultes qui les ont accompagnés pendant le temps scolaire.

- **Le soutien de la commune aux activités scolaires (Code de l'éducation et Code du sport)**

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : administratifs, agents d'entretien, ATSEM.
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas dans une cuisine centrale avec 6 agents dédiés, produits bio et circuits courts.
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, de littérature, matériel pour travaux manuels...

Par ailleurs, la commune apporte un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- Classes de voile en septembre et en juin et classes de neige entre janvier et mars sont également proposées au CM1 et CM2 de toutes les écoles. L'objectif pour la commune est que chaque enfant, des écoles publiques et privées, puisse bénéficier d'un assez long séjour, en classe transplantée, au moins une fois dans sa scolarité.

- La piscine pour nageurs et non nageurs.
- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- La mise à disposition d'une ATSEM par classe à l'école maternelle.
- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants : entre la halte-garderie et l'école maternelle d'une part, entre l'école élémentaire et le collège d'autre part.
- L'organisation de journées de prévention à destination des collèges et lycées autour de la santé, de la sécurité routière.
- L'implication des élèves de lycées au festival international du film de Saint Jean de Luz...

- **Le périscolaire (Code de l'action sociale et des familles)**

Depuis de nombreuses années, la ville a pris en charge différents accueils périscolaires. Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne. Les inscriptions aux activités périscolaires se font au trimestre. Les familles choisissent le ou les jours qui leurs conviennent. Les inscriptions se font désormais à l'espace jeunes, siège de la Direction de la petite enfance, des affaires scolaires et de la jeunesse.

- **L'accueil du matin entre 7h45 et 8h30**

L'enfant est accueilli dans les écoles entre 7h45 et 8h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits dans leur classe dès 8h20 pour les écoles maternelles. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre un encas (compotes ou fruits apporté par les parents) pour démarrer la classe (en petite section seulement). Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- **La pause méridienne entre 12h et 14h**

Les différents acteurs de la communauté éducative de Saint-Jean-de-Luz ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière. L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'activités et/ou de repos et un temps de repas. Deux services de restauration sont mis en place, le premier pour les enfants en classe de CP et CE1, le second pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont encadrés par l'animateur référent de l'école, les ATSEM et du personnel technique. On comptabilise 700 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire. Chaque établissement possède sa propre salle de restauration. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

- **L'accueil du soir entre 16h30 et 18h30**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants des écoles maternelles sont pris en charge par du personnel titulaire du BAFA et les enfants des écoles élémentaires participent à des études surveillées encadrées essentiellement par des professeurs d'école. Après un temps dédié au goûter, les élèves de l'élémentaire partent en études tandis que pour les élèves de maternelles, différentes activités de détente sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

- **L'accueil du mercredi (Code de l'action sociale et des familles et charte qualité)**

Depuis plusieurs années, le centre social Sagardian organise les accueils de loisirs les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent l'un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles. Trois séquences distinctes sont identifiées jusqu'à présent pour l'accueil du mercredi : le temps de midi, le temps de repos et les activités de l'après-midi. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels sont également proposés (éveil musical, danse,...).

Le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 a nécessité la réouverture de l'accueil de loisirs le mercredi matin pour permettre aux parents qui travaillent d'assurer la garde de leurs enfants. Afin de créer du lien entre les activités périscolaires de la semaine et du mercredi matin, la ville souhaite développer un plan mercredi avec le centre social et les associations locales. Ce volet sera approfondi ultérieurement.

- **L'accompagnement à la scolarité**

En plus des études assurées en élémentaires après l'école par des enseignants rémunérés par la ville, l'association du centre social Sagardian assure tous les soirs, après la classe, à partir de 16h30 et jusqu'à 18h, un accompagnement éducatif, destiné aux élèves des écoles élémentaires et des collèges. Ce dernier répond à une forte demande de la part des parents, pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel. Les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire sont ainsi accueillis par les salariés de l'association, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants, avec l'aide des bénévoles de l'association. Diverses actions plus ludiques (informatique, rédaction...) sont également proposées.

- **Les activités extra-scolaires (Code de l'action sociale et des familles, Code du sport)**

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative de la ville de Saint Jean de Luz s'attache fortement à la mise en œuvre d'activités extrascolaires variées.

Pendant les vacances scolaires, des accueils de loisirs sont organisés par le centre social Sagardian pour les enfants de 3 à 6 ans, de 7 à 13 ans et de 14 à 17 ans. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la semaine, en journée ou en demi-journées. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période. Pendant l'été, des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 6 ans. Ils permettent aux enfants, sur 3 jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

La ville organise également des activités pour les 3-17 ans à chaque période de vacances que ce soit dans les gymnases, avec l'ultra park à Noël et les sports en février, ou sur la grande plage à Pâques et à Toussaint. De même, le club ados, accueil de loisirs à destination des 12-17 ans permet aux adolescents de se retrouver et de créer leur programme d'animation (plage, sorties, activités, séjours ski...).

Le club ados vise à répondre aux besoins des jeunes dans leurs temps libres, qui ne se réduisent pas à la seule demande d'activités, mais renvoient à un ensemble de questions relatives à leur relation à la vie sociale et à leur territoire de vie comme selon les 5 critères indiqués page suivante.

1. Le besoin de connaître son environnement : les jeunes ont besoin de connaître leur environnement pour le maîtriser et accéder à l'autonomie. Les projets de jeunes peuvent être les vecteurs de cette connaissance et permettre un investissement de l'environnement : pratique d'ouverture et d'échange entre structures, utilisation des moyens de transport, accès aux sources de l'information dont Internet...
2. Le besoin de relation entre les jeunes et le temps libre peu ou pas structuré : au-delà des activités, le besoin de temps non structuré permettant la relation entre jeunes est importante : il est nécessaire de prévoir des temps, de créer des espaces pour permettre aux jeunes d'établir des contacts, de vivre des moments de convivialité. Les animateurs sont garants de l'existence de ces temps et espaces ainsi que de la sécurité des jeunes. Le public féminin doit trouver sa place dans la démarche. Pour ce faire, des activités adaptées doivent leur être proposées. Dans une logique pédagogique d'accession à l'autonomie, les jeunes peuvent venir et repartir lorsqu'ils le souhaitent, ils peuvent aussi s'absenter temporairement et revenir.
3. Le besoin d'une relation et d'une confrontation avec les adultes
 - Les pré-adolescents : ils sont en attente de propositions construites et manifestent également un besoin d'encadrement et recherchent la proximité des adultes.
 - Les adolescents : les animateurs, en tant que référents adultes, ont à valoriser et reconnaître les jeunes dans leurs actions. Ils sont également ceux auxquels les adolescent(e)s peuvent se confronter.
4. Le besoin de s'impliquer et d'être accompagnés dans les projets : la mise en place des conditions qui permettront aux jeunes d'être associés au projet et à sa mise en œuvre doit être prévue. L'implication sera progressive, en fonction des tranches d'âge, ce qui nécessite : la création d'espaces d'expression, d'écoute, de négociation et de validation au travers de l'utilisation de contrats qui permettent l'engagement progressif des uns et des autres.
 - Les pré-adolescents : la représentation que les pré-adolescents ont de leur statut de «grands » doit être prise en considération par la mise en place de réponses particulières. Les jeunes de cette tranche d'âge se motivent sur des propositions relativement courtes. Cependant, il faut veiller à ne pas s'enfermer dans une logique de consommation.
 - Les adolescents : ils manifestent un besoin plus important d'implication. Ils peuvent trouver des réponses à plusieurs niveaux : l'élaboration et la mise en œuvre de projets de loisirs, la prise en charge du fonctionnement d'un local, la participation à des actions sociales, citoyennes... Pour s'impliquer, les adolescents ont besoin d'être accompagnés. Dans cette fonction, les animateurs aident à mettre en place les actions sans se substituer aux jeunes qui doivent demeurer acteurs.
5. Le besoin de découvrir et d'apprendre : les animations doivent créer un champ de possibilités et susciter des envies. Elles ne peuvent par conséquent se résumer à un programme d'activités ou à des projets centrés sur des thèmes spécialisés. Pour permettre les apprentissages, la démarche éducative doit être progressive et continue.

Enfin, le club Donibane, organisé l'été, regroupe 250 enfants de 6 à 14 ans, et amène l'enfant à découvrir des pratiques variées (agrées, tennis de table, volley, trampoline...), pour favoriser l'acquisition de savoirs techniques par des cours de natation et pour faire découvrir de nouvelles activités par le biais d'intervenants extérieurs (bouées tractées, paddle...).

- **L'espace jeunes pour les 15-25 ans**

L'ouverture de « l'Espace jeunes » constitue le point d'ancrage des différentes possibilités de loisirs et d'informations offertes durant le temps libre. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant ou du jeune aux côtés de l'école et de la famille.

Il est avant tout un lieu d'accueil et de vie sur lequel se greffent différentes initiatives, entre autre l'ouverture l'Information Jeunesse, l'Espace Régional d'Information de proximité, d'un Point cyb,... et de permanences pour l'orientation (antenne du centre d'information et d'orientation de Bayonne), la formation et l'insertion (France Travail, Mission Locale, Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou encore de prévention (dépendance, sécurité routière, santé et bien-être, Maison des adolescents...).

Le temps libre ne peut plus, aujourd'hui être considéré comme un temps résiduel, mais bien comme un temps en soi. Dans ce cadre, deux missions distinctes et complémentaires peuvent être confiées à ce lieu :

- Une mission d'accueil : ce lieu doit devenir un lieu de référence, un lieu repère, un lieu de convivialité, un lieu de vie et de pratique sociales. Cet espace de proximité est ouvert à tous les jeunes et à leur famille, que ceux-ci soient confrontés ou non à un besoin social.
- Une mission éducative : en effet, pour assurer sa mission d'accueil, d'information et d'orientation, « l'Espace jeunes » doit être un lieu éducatif connu et reconnu, un lieu ressource où se trouvent rassemblées les informations nécessaires parmi lesquelles le jeune peut choisir son itinéraire et gérer librement son temps libre. Ce local, au cœur du temps libre, doit être un espace d'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, de la vie collective, conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

D'autre part, il nous faut continuer à innover et tenir compte des réalités qui nous entourent. En effet, la mobilité des jeunes au sein de notre bassin de vie en est une. Une approche globale paraît en ce sens pertinente et complémentaire aux liens tissés localement. Elle doit aussi favoriser la recherche de synergie entre les ressources existantes, la mise en commun des idées et des moyens pour ainsi tenter de faire ensemble ce qu'il est difficile, voire impossible, de faire seul.

- **La dynamique associative**

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives ou culturelles : Saint Jean de Luz Olympique (rugby, basket, judo), Luzean (pelote), Arin Luzien (football), Urkirolak (natation, triathlon, gymnastique), Saint Jean de Luz Athlétisme, Tennis club, Luz Badminton, Ur Yoko (aviron), Fitness club luzien, Elgar gym, Artha surf club, Belhara Watermen club (sauvetage côtier), Golf, volley, Théâtre des planchettes et Scaramuccia, Begiraleka (dances basques), Capoeira, Ilargi Taldea (dessins)...

Le label « Terre de Jeux » a pour objectif de faire partager la dynamique des Jeux Olympiques sur tout le territoire et de promouvoir la pratique sportive pour tous en renforçant les actions des associations sportives pour accroître la participation et l'engagement de la communauté.

Avec le relais de la flamme le 20 mai, ce sont des milliers de personnes qui vont se retrouver autour des valeurs de l'Olympisme et permettra, en collaboration avec les écoles et centre de loisirs d'encourager la pratique sportive comme lors de la semaine Olympique et Paralympique en avril ou lors de la Journée du sport Olympique en juin.

Par ailleurs, la ville accompagnera le programme des volontaires sélectionnés pour les JO (5 à ce jour) en communiquant sur leur engagement.

II. Un projet global à l'échelle de la commune

II.1. De l'éducation à la coéducation : vers une éducation partagée entre tous les acteurs ?

Il s'agit ici d'une synthèse des travaux de Frédéric Jesu, pédopsychiatre et chercheur émérite en matière d'éducation partagée, afin de prendre en compte l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre territoriale d'une réelle éducation partagée.

II.1.1 L'éducation comme projet : champs et acteurs

- **Les champs à prendre en compte dans une perspective de projet éducatif**

- **Les différents temps éducatifs**

Il s'agit des temps familiaux, notamment le temps libres intrafamilial, des temps éducatifs institutionnels consacrés à l'enseignement mais aussi des temps éducatifs périscolaires encadrés (garderies, études, pause méridienne, cantine, transport, activités), des temps éducatifs extra scolaires (accueils de loisirs, associations...) et des temps de sommeil, qui ne sont a priori pas éducatifs, mais les rythmes qui les structurent peuvent l'être.

- **Les différents espaces éducatifs**

En premier lieu, l'espace de la famille sous toutes ses formes (familles séparées, recomposées...). Viennent ensuite les espaces d'accueil de la petite enfance ou d'accueils collectifs, les espaces scolaires (de l'école préélémentaire au lycée), les espaces constitués par les établissements et services socio-éducatifs, médico-éducatifs ou médico-pédagogiques spécialisés, souvent oubliés dans l'inventaire des ressources éducatives d'un territoire, les espaces périscolaires (transports et restauration, soutien et accompagnement scolaire, aide aux devoirs...), les espaces de loisirs institutionnalisés dits extrascolaires (centres de loisirs sans hébergement et centres de vacances avec hébergement, espaces des pratiques culturelles, sportives...). Viennent enfin les espaces publics ouverts (squares, jardins et rues, dans certaines conditions d'aménagement ou de présence de professionnels de l'animation ou de l'éducation).

- **Ce que donne à remarquer l'analyse croisée des temps et des espaces sur les acteurs de l'éducation**

L'inventaire des divers espaces éducatifs permet à la fois de souligner et d'identifier la diversité des acteurs de l'éducation, de renouer avec le sens large du concept d'éducation, de prendre conscience de la fréquente proximité géographique de ces acteurs et de s'interroger par conséquent sur la pertinence de leurs cloisonnements. Certains thèmes traversent et relient les espaces et les temps et peuvent rapprocher les acteurs de l'éducation tels que le cadre, la nature et la qualité de l'accueil (des enfants mais aussi des parents) comme préalable et/ou composante de l'action éducative ou l'accessibilité géographique, sociale, économique, matérielle, culturelle,... des ressources éducatives.

Mais aussi l'existence/création de passerelles entre les espaces et les temps éducatifs (autour par exemple de la première scolarisation, de l'entrée au CP, de l'entrée au collège, des circonstances d'orientation et d'admission, etc.), la volonté et la façon de promouvoir et de rendre possible l'expression et la participation des parents ou encore la volonté et la façon de promouvoir et de rendre possible l'expression et la participation des enfants.

II.1.2. Tradition, actualité et enjeux de la coéducation

- **Une définition théoriquement simple :** « *La coéducation est l'éducation donnée ou reçue en commun* » (« *Larousse du XXème siècle* », édition de 1929)

La coéducation n'est donc ni un néologisme, ni une idée très « *moderne* ». L'idée de « *donner ou recevoir* » quoique ce soit « *en commun* » s'est idéologiquement démodée ces dernières décennies face aux valeurs du consumérisme et de l'individualisme triomphants et aux primats de la compétition sur la coopération, du dépistage individuel des problèmes sur leur prévention collective,...

La professionnalisation croissante de ces fonctions sociales d'intérêt collectif a cependant fait naître des tensions voire des conflits aux carrefours des pratiques « *populaires* » (ou « *profanes* ») et des pratiques « *savantes* » encouragées par les pouvoirs publics. Ces tensions et conflits se manifestent au motif voire au péril de l'intérêt des enfants ainsi écartelés entre plusieurs modèles : le besoin d'une synthèse, peu probable, ou d'une homogénéisation, peu souhaitable, fait place à une nécessité de mise en cohérence.

- **Le contexte et les aspects actuels de la co-éducation**

De nombreuses interactions éducatives, et potentiellement co-éducatives, se produisent de fait, au quotidien entre les adultes (parents, habitants, professionnels, associations, élus...), entre ceux-ci, les enfants et les jeunes, entre les enfants et les jeunes eux-mêmes au-delà des différences d'âge, de sexe et de culture.

Reconnaître et valoriser la réalité de ces interactions peut permettre à chacun de les considérer comme des occasions de mieux se connaître plutôt que de s'affronter ou de s'accuser, de chercher à les mettre au service d'une gestion partagée de la complexité de l'éducation, de faire valoir ses attentes, ses contraintes tout en prenant conscience de celles des autres.

Il devient également possible d'ouvrir aux réalités actuelles des questions telles que : qui est légitime pour piloter tel ou tel aspect de l'éducation globale des enfants (au-delà des seuls aspects juridiques de répartition des compétences) ? Quand le faire (au regard de la diversité des temps éducatifs) ? Où le faire (au regard de la diversité des espaces éducatifs) ? Et, surtout, comment le faire, c'est-à-dire à quelles conditions, notamment éthiques et politiques, avec quelles méthodes et avec quels outils ?

- **La démarche coéducative, porteuse de trois enjeux : politique, pratique et de société**

Politique avant tout car la coéducation peut favoriser une prise de conscience civique suivie d'engagements collectifs quand elle vient guider un projet d'accueil et d'éducation des enfants et des jeunes dans leurs différents temps et espaces de vie pour renforcer la réussite scolaire et le bien-être, si des décisions politiques permettent de l'inscrire dans une volonté de partage des compétences et dans la mesure où elle constitue alors la base conceptuelle et opérationnelle d'une re-socialisation et même d'une re-politisation du champ éducatif.

Pratique ensuite car il s'agit de constituer et d'ouvrir une ou plusieurs « table(s) ronde(s) » de co-éducateurs effectifs ou potentiels, et de les rendre coproducteurs de la décision publique en respectant un certain nombre de critères comme la cohérence (chacun sait qu'il partage des objectifs de mise en commun des observations, valeurs, aspirations et propositions formulées autour de la table), la non confusion des rôles (chacun est à sa place, qui est à la fois distincte et aussi complémentaire que possible), l'absence de hiérarchisation, explicite ou implicite, et de stigmatisation, l'exhaustivité.

De société enfin car la démarche co-éducative peut fournir des perspectives tangibles aux aspirations contemporaines, plus ou moins reconnues et assumées, à la démocratisation des relations éducatives de proximité à la fois au sein des familles, certes, entre pères, mères, enfants, beaux-parents, grands-parents, au sein des services et des établissements à vocation éducative, entre enfants et adultes et même entre enfants et, pour commencer peut-être, entre les familles et ces institutions.

A la lumière de ces considérations, les projets éducatifs figurent aujourd'hui parmi les expressions les plus concrètes et les plus stimulantes de l'ensemble des démarches et des enjeux relatifs à la coéducation, à l'échelle tout du moins du territoire des communes ou des intercommunalités qui les initient et les font vivre.

II.1.3. Définition et attendus d'un Projet Éducatif

Il consiste à organiser des rencontres et des concertations constructives entre l'ensemble des acteurs locaux du champ éducatif, au sens le plus large du terme et entre les acteurs de proximité et ceux qui organisent les cadres communs au territoire concerné par le projet. Le projet éducatif invite les uns et les autres de ces acteurs à mieux se connaître et mieux se reconnaître dans leurs places et rôles spécifiques, à tenter de construire une vision commune et à définir des valeurs partagées pour guider l'action éducative, à se mobiliser conjointement autour d'objectifs volontaristes visant à favoriser la complémentarité de leurs contributions respectives, la continuité entre les temps éducatifs, la cohérence des espaces éducatifs, l'amélioration des cadres et conditions de vie, d'apprentissage, de socialisation et d'émancipation des enfants. Il invite également à identifier les moyens, les ressources et les projets déjà en place, à en évaluer la pertinence et l'efficacité et à définir ce qu'il convient de créer ou de développer pour pallier les manques et réduire les carences.

La démarche du projet se traduit alors par la discussion et l'adoption d'un document qui s'appuie sur les étapes précédentes et qui présente les constats qu'elles ont permis de dresser, les enjeux repérés et les propositions susceptibles d'être retenues, qui permet, sur ces bases, de formuler des axes, des objectifs et des programmations – y compris financières - d'actions, de services et d'équipements et qui prévoit les modalités concrètes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation, aussi participatives que possible, des décisions prises.

II.1.4. La légitimité et les rôles des communes en matière d'éducation

- **Une complémentarité essentielle existe et gagne à être encouragée entre les familles et les institutions**

On a déjà souligné, à propos des composantes et des acteurs de l'éducation comme à propos des enjeux et des conditions de la démarche co-éducative que l'espace-temps familial et l'espace-temps municipal semblent avoir parties liées et que les préoccupations des familles et celles des communes apparaissent souvent partagées ou complémentaires. Certes, chaque famille se soucie d'abord de ses propres enfants ; mais elle ne peut négliger tout ce qu'elle est amenée à partager de très près, concurremment ou solidairement, et notamment sur le territoire communal, avec d'autres familles et d'autres enfants.

Les services communaux et para-communaux, quant à eux, ont d'abord le souci de l'intérêt collectif ou du plus grand nombre mais comment oublier qu'ils procèdent aussi à l'inscription individuelle de chaque naissance, de chaque admission en crèche, à l'école primaire, au restaurant scolaire, au centre de loisirs, à la bibliothèque etc. ? Plus généralement, la commune est, comme la famille, un espace vivant et évolutif où naissent, grandissent, habitent, se rencontrent, travaillent, se distraient, se cultivent... des personnes réunies par des liens divers.

- **A propos des compétences légales ou facultatives des communes**

La commune est dotée par la loi d'un certain nombre de compétences (parfois partagées) qui concernent l'ensemble des habitants, et donc notamment les familles et leurs cadres de vie et, plus spécifiquement, les conditions de l'éducation des enfants, surtout pour ce qui concerne leur scolarité primaire. Plus spécifiquement, elles concernent la construction et l'entretien des locaux ainsi que l'équipement et certains aspects du fonctionnement des écoles primaires (incluant l'inscription des élèves, la contribution au contrôle de leur assiduité scolaire et la participation aux conseils d'école).

S'agissant d'autres aspects de l'éducation des enfants et des jeunes, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a par ailleurs renforcé les compétences et les obligations des maires en matière de contrôle de l'assiduité scolaire et autres manquements présumés des parents à l'exercice de leur autorité parentale, et ceci en lien avec l'inspecteur d'Académie, le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales et le président du Conseil Général – ce dont peut résulter une saisine du procureur de la République.

L'essentiel du projet politique de la commune en matière d'éducation, au sens large, se manifeste à travers l'interprétation et l'importance qu'elle donne à l'exercice de ses compétences facultatives. Sans en avoir l'obligation, le maire de la commune décide, en fonction de son projet politique et des moyens dont il dispose, de l'installation, du développement et de la gestion, directe ou déléguée, d'équipements essentiels pour la vie quotidienne des familles et l'éducation des enfants : établissements et services d'accueil de la petite enfance (avec le concours de la CAF), services d'accueil, de restauration et d'animation dans les écoles primaires, centres de loisirs sans hébergement, ludothèques et autres activités de loisirs encadrés pour les enfants et les jeunes d'âge scolaire (avec le concours, récemment restreint, de la CAF), centres sociaux et culturels (avec le concours de la CAF), mais aussi espaces verts, équipements culturels et sportifs divers, contribution au financement et au conventionnement des équipes de prévention spécialisée et toutes autres initiatives éventuelles à vocation éducative et socio-éducative.

C'est donc à l'occasion des choix ainsi opérés, et mis en œuvre par les services municipaux, que le maire exprime la nature, l'intensité et, plus ou moins explicitement, les finalités de son engagement éducatif auprès des parents, des autres acteurs de l'éducation, des enfants et des jeunes.

- **De l'exercice de base des compétences communales à la manifestation d'une volonté et d'une légitimité politiques à impulser et concrétiser une démarche de Projet éducatif**

Selon le regard qu'elle porte sur ses enfants et ses jeunes, une commune peut envisager son rôle éducatif entre deux pôles extrêmes. Dans les deux cas, toutefois, elle peut souhaiter établir des concertations locales, plus ou moins ouvertes, afin d'orienter dans le sens qui lui convient sa conception de la mutualisation de ses valeurs, de ses objectifs et de ses moyens avec ceux de ses partenaires.

A l'un des deux pôles, la commune privilégie le volet « *tenir la main* » de l'éducation : les enfants et les jeunes sont plutôt perçus, dans l'immédiat, comme des sources de préoccupations voire de problèmes, mais aussi de dépenses publiques. Leurs parents sont considérés comme « *démissionnaires* » s'ils n'assument pas ou pas assez, en première ligne, leurs responsabilités à cet égard.

A l'autre pôle, la commune privilégie le volet « *lâcher la main* » de l'éducation : les enfants et les jeunes sont plutôt perçus comme citoyens en devenir, comme porteurs de promesses et d'avenir pour le territoire. Leurs parents sont considérés comme des acteurs certes de l'éducation, mais aussi de la vitalité économique et sociale du territoire.

Dans tous les cas de figure, et au vu des attentes croissantes formulées auprès de ses services de proximité et de leurs partenaires mandatés, la commune s'avère non seulement légitime, mais aussi poussée par nécessité, à rechercher la mise en cohérence de leurs interventions et leur mise en réseau avec d'autres acteurs éducatifs locaux. En décidant, sur ces bases, d'impulser et de concrétiser une démarche de projet éducatif, elle sera alors amenée à effectuer des choix méthodologiques décisifs, de courir un certain nombre de « *risques* », mais aussi et surtout de créer des opportunités appréciables.

Parmi les « *risques* » encourus, nous pouvons citer les constats et les propositions issues de la concertation qui peuvent diverger radicalement avec les orientations politiques de l'exécutif municipal et les réalisations des services, ils peuvent diverger aussi avec des orientations nationales sur lesquelles la commune et les acteurs locaux n'ont pas ou guère de prise. Au motif d'encourager, de soutenir et d'accompagner les initiatives des acteurs éducatifs, et du fait aussi qu'elle finance certains d'entre eux, la commune peut être tentée d'infléchir les composantes et les attendus de ces initiatives, voire de chercher à modifier les référentiels éducatifs et pédagogiques de leurs auteurs, ce qui pose le problème des limites de sa légitimité en la matière. Ce point est particulièrement sensible dans les milieux de l'accueil de la petite enfance, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire.

Les opportunités créées n'en sont pas moins indiscutables avec la possibilité de créer, d'entretenir et de rendre créatif un réseau d'acteurs éducatifs locaux, celle de l'ouvrir aux parents, aux enfants, aux jeunes, la possibilité de le mobiliser autour de valeurs, d'objectifs et de projets partagés et la possibilité de penser et d'agir localement la recherche concrète de continuité des temps éducatifs. Il en résulte au total, pour la commune qui en a pris le risque et en a piloté la méthode, l'opportunité de consolider auprès de tous, et notamment des familles, sa légitimité à entretenir cette dynamique et à coordonner l'organisation générale de l'ensemble des actions éducatives locales, ainsi que l'information les concernant, sans empiéter sur les compétences de chacun des acteurs impliqués.

II.1.5. Les effets néfastes de la surexposition aux écrans sur la santé des enfants

La multiplication du nombre d'écrans au sein des foyers offre aux enfants de nombreuses sources de divertissement et d'information. Un usage excessif ou mal maîtrisé peut aussi avoir des effets néfastes sur leur santé physique ou psychologique.

- Problèmes de concentration, de mémorisation : la baisse des résultats scolaires, un repli sur soi peuvent vous alerter.
- Troubles du sommeil : la lumière bleue des écrans bloque la libération de mélatonine, l'hormone du sommeil. L'horloge interne et les cycles de sommeil s'en trouvent perturbés.
- Troubles du comportement et conséquences psychologiques : rupture du lien social, complexes, baisse de l'estime de soi, anxiété, stress, dépression, changements d'attitude et d'humeur.
- Conséquences physiques : fatigue oculaire, migraines, mauvaise posture, surpoids (liée à une inactivité et au grignotage devant les écrans).

Tous ces éléments sont autant de signaux d'un usage excessif des écrans.

La surexposition aux écrans soulève aussi d'autres questions relatives à l'addiction aux jeux vidéo ou aux jeux de hasard en ligne, à un risque accru d'exposition aux contenus choquants ou inadaptés ou encore aux mauvaises rencontres en ligne, qui peuvent engendrer cyberharcèlement, arnaques en ligne, pédophilie, etc.

- **Que faire pour retrouver la maîtrise des outils numériques ?**

La surexposition aux écrans n'est pas toujours qu'une question de temps passé sur les écrans. C'est aussi une question d'équilibre entre une variété d'activités. Si vous constatez que votre enfant passe beaucoup de temps devant les écrans, vous pouvez mettre en place plusieurs choses pour faire évoluer sa pratique :

- Adaptez les équipements en fonction de l'âge de votre enfant avec la règle 3-6-9-12 (développée par le psychanalyste Serge Tisseron) : pas de télévision avant 3 ans ; pas de console de jeu personnelle avant 6 ans ; pas d'internet non accompagné avant 9 ans ; pas de réseaux sociaux avant 12 ans.
- Instaurez des moments et des lieux sans connexion avec la méthode des 4 « Pas » de la psychologue Sabine Duflo : Pas d'écran le matin ; pas d'écran pendant les repas ; pas d'écran dans la chambre ; pas d'écran avant de s'endormir.
- Adoptez une approche ludique : Proposez à votre enfant un défi quotidien pour améliorer (réduire !) son temps de connexion. Programmez une alarme et dès qu'elle sonne, changez d'activité !
- Montrez l'exemple : Limitez vous-même votre temps d'écran. Coupez vos notifications afin de diminuer les sollicitations et passez en mode avion pour ne pas être dérangé.
- Communiquez : Expliquez à votre enfant le rôle de la dopamine (hormone du plaisir) et de la mélatonine (hormone du sommeil) qui sont stimulées par les écrans et qui justifie d'en limiter leur usage à certains moments de la journée. La pédagogie permet d'expliquer pour éviter l'interdiction qu'il aura souvent envie de transgresser.

S'il est utilisé de manière non excessive le numérique peut en revanche s'avérer pratique pour améliorer son bien-être et sa santé : exercices de relaxation en ligne, applications pour gérer ses paramètres santé.

- **Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?**

On parle de cyberharcèlement lorsqu'une ou plusieurs personnes utilisent les moyens de communication numériques pour porter atteinte à l'intégrité morale d'une personne, qui ne peut pas facilement se défendre seule, de manière délibérée et répétée dans le temps. Le Ministère de l'Éducation nationale le définit comme un acte agressif, intentionnel perpétré par un élève ou un groupe d'élèves au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. Le cyberharcèlement peut avoir lieu sur les réseaux sociaux, messageries instantanées, forums, tchats, jeux en ligne, courriers électroniques, sites de partage de photographies, blogs, etc.

- **Comment se protéger contre le cyberharcèlement ?**

De manière générale, tous les adultes sont responsables, que ce soit en matière de prévention ou de cyberharcèlement avéré. Le plus souvent, les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60%) puis dans le cadre scolaire les enseignants (43%)

Pour sa part, l'Éducation Nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable et citoyen d'internet, et s'engage donc à informer les élèves sur :

- L'importance de parler des problèmes rencontrés entre élèves avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes ;
- Les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée ;
- Le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades.

II.2. Les objectifs éducatifs

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Au-delà des changements horaires au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du projet consistera à adapter le projet de la "place de l'enfant".

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités. Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

II.2.1. Trois axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous

Le projet éducatif de la ville de Saint-Jean-de-Luz vise avant tout à garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous. Pour cela il est nécessaire d'assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs, de renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation, de favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles.

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

Comment ? Du fait que l'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge. Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Cette coopération entre acteurs est organisée dans le cadre des structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT, structures qui seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives. Les interventions sur le temps scolaire mises en place depuis de longues années à Saint-Jean-de-Luz sont également un moyen pour assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs. Elles sont à pérenniser car elles permettent de diversifier les modes d'apprentissage, de faire découvrir de nouveaux champs d'activité, de créer un lien fort entre les actions scolaires et périscolaires, via les éducateurs et animateurs. La mise en place pour les enfants d'adultes référents qu'ils retrouvent au sein de l'espace éducatif sur différents temps contribue également à l'atteinte de cet objectif.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Comment ? Par la mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent, doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance des différentes structures éducatives et dans le pilotage du projet permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles.**

Comment ? Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune de Saint-Jean-de-Luz en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif. Ainsi l'accueil des moins de 3 ans au sein de l'école maternelle constitue une priorité partagée sur le territoire et qui doit être reprise dans le projet d'école maternelle. Les enfants de maternelle sont également accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune d'une ATSEM par classe.

Les interventions sur le temps scolaire (sport, musique, médiathèque) contribuent également à cet objectif en proposant une offre éducative complémentaire à l'apprentissage scolaire, sur la base des projets d'école. Les modes d'intervention sont différents, ce qui permet de faire découvrir autrement, de développer d'autres compétences et de contribuer à la réussite des enfants. L'action du centre social Sagardian soutenue par la commune de Saint-Jean-de-Luz, constitue également un moyen de favoriser la réussite scolaire des jeunes luziens. Les objectifs de cette association, qui permet aux salariés ou bénévoles d'accompagner les enfants du CP au CM2 qui le souhaitent, après la classe, pendant la période scolaire, sont en effet d'apporter une aide aux devoirs, mais également d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté, de valoriser leurs acquis et d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Enfin, les investissements récents ou prévus pour permettre aux écoles de bénéficier de connexions internet de qualité et de tableaux numériques dans chaque classe améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles et permettent la mutation vers l'école numérique.

II.2.3. Cinq objectifs éducatifs communs et partagés

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les 5 orientations suivantes.

1. Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif poursuivi par la commune et ses partenaires. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer. La réflexion a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne.

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer. Pour les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, un accueil à l'école pour la sieste, dès 13h, avant même la reprise de la classe sera ainsi organisée. En effet, imposer à ces enfants d'attendre jusqu'à 14h pour commencer la sieste irait à l'encontre du respect du rythme de l'enfant.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Les activités éducatives ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique.

Les interventions sur le temps scolaire permettent d'atteindre ces objectifs. Le travail réalisé dans ce cadre au sein de la médiathèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple. Par la poursuite de l'action chorale à l'école, les enfants sont également amenés à découvrir la pratique musicale. Il s'agit également de les encourager à la poursuivre, dans le cadre des structures ad-hoc présentes sur le territoire, comme l'école municipale de musique. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers seront également directement impliqués dans le choix de leurs activités.

Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif. La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation sur la commune de manifestations culturelles importantes, associant tous les enfants de l'école est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des enfants. Les journées de la petite enfance, le concert des enfants, les fêtes de la Saint Jean, le festival du conte, les journées de prévention..., sont des manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur le territoire. Elles permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire et le temps libre passé en famille. L'organisation de l'opération « *mon premier ciné* », en lien avec le cinéma Le Sélect, contribue également à l'objectif de diffusion culturelle pour les enfants.

Ces différentes manifestations et actions seront reconduites dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif, en recherchant leur cohérence avec l'ensemble des actions éducatives proposées par les différents partenaires.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

L'avenir de toutes les sociétés repose sur les enfants, dont il faut absolument assurer la santé, la croissance et le développement. L'éducation à la santé vise à long terme au maintien du capital santé de chaque individu. Elle permet de les préparer à exercer leur citoyenneté avec responsabilité dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure (donner des bonnes habitudes de vie, le goût de la pratique sportive...). Elle a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou de s'y adapter. L'éducation à la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu.

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. La mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition, par l'intermédiaire d'ateliers spécifiques, doit aussi permettre aux enfants d'être sensibilisés à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas du restaurant scolaire et les actions de communication envers les enfants consacrées à cette thématique permettent d'atteindre l'objectif. Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps de midi ont également pour rôle de garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

2. Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

D'après le rapport « *notre avenir à tous* » de madame Harlem Brundtland, ancienne directrice générale de l'organisation générale de la santé (OMS), le développement durable se définit comme étant un développement qui répond aux besoins du présent, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce rapport, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques. C'est notamment possible, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces. Cela implique une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Le développement durable suppose la réalisation de plusieurs conditions : la conservation de l'équilibre général, le respect de l'environnement et la prévention de l'épuisement des ressources naturelles. La loi de refondation de l'École de 2013 fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation.

Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Des actions éducatives spécifiques sur ces domaines sont ainsi organisées par le jardin botanique dans le cadre de ses interventions sur le temps scolaire.

3. Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles

Selon l'UNESCO, la Culture, dans son sens le plus large, représente l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, les pratiques communes mais aussi les comportements collectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances...

Au-delà de cette vision sociologique, la Culture représente aussi l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain. A ce titre, les mathématiques, la technologie et les sciences expérimentales en font partie (on parle de culture scientifique et technique) au sens où elles permettent de se construire une représentation globale et cohérente du monde, de mieux comprendre son environnement quotidien. En ce sens, la Culture permet une ouverture sur soi, sur les autres et sur le monde qui nous entoure et s'impose donc comme fondement de notre identité. Elle recèle une valeur symbolique inestimable car c'est elle qui nourrit notre fierté, notre sentiment d'appartenance envers le lieu où nous vivons et la société qui nous entoure.

Pour toutes ces raisons, la Culture est un puissant vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale ; elle est une ressource indéniable en matière éducative et en ce sens un véritable investissement pour l'avenir. L'objectif des acteurs dans le cadre de ce projet éducatif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants luziens, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficultés.

Les interventions sur le temps scolaire, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles comme la musique, la lecture, le conte, l'expression corporelle... La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre du périscolaire permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques. Mais les obstacles peuvent également être de nature physique, sociale et culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont ainsi recherchées. Les investissements sur les différents locaux de l'espace éducatif et notamment la rénovation des locaux du centre social Sagardian ou la construction de la maison des associations, visent à garantir leur accessibilité à tous.

4. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne**

La commune, comme lieu de vie sociale, a une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement de liens humains, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « *mieux-vivre ensemble* ». Dans le cadre de sa politique de la ville, la solidarité et la cohésion sociale se déclinent en une grande orientation : le vivre ensemble - donner aux enfants de la commune la possibilité et le goût de vivre ensemble.

L'école, les lieux collectifs de vie sont pour l'enfant, les premiers lieux de socialisation ; il va apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage de règles de vie en société et parfois être confronté aux préjugés et aux discriminations, notamment la discrimination filles-garçons. Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel, il est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité.

Les actions éducatives mises en place doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,... La poursuite d'actions est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou le handicap. La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif.

Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les professionnels de la médiathèque, sur des thématiques variées, en lien avec le patrimoine local (l'eau et la Nivelle, les abeilles et le miel, la culture locale...) sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte, avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, peinture, musique, théâtre...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires.

Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, avec ou au travers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations.

Il en est de même des autres actions éducatives comme l'accompagnement à la scolarité ou les animations organisées au sein de la médiathèque qui permettent de tisser des liens intergénérationnels forts entre enfants et bénévoles.

5. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

L'activité physique et sportive s'intéresse à l'individu dans sa globalité (corps et esprit). Elle lui apprend à résoudre des problèmes de la vie quotidienne et à adopter des comportements de responsabilités, de solidarité et de citoyenneté indispensable à la vie sociale. La pratique d'activités physiques développe des capacités, des habiletés et favorise un transfert de connaissances entre différentes activités. Cette pratique peut aussi conduire à réduire certaines inégalités de départ et peut aider aux raccrochages de certains enfants en difficulté. Elle propose aussi différents rôles sociaux et crée les conditions d'apprentissage pour un comportement citoyen.

Par ailleurs, l'activité physique permet de renforcer l'estime de soi. Celle-ci jalonne le parcours de l'enfant et peut lui servir de capital, de réserve, de ressources. Les enfants naissent avec un bagage génétique et une personnalité, leurs expériences forment et alimentent leur potentiel. L'enjeu est de permettre à l'enfant d'avoir une réserve suffisamment solide, afin qu'il puisse puiser l'énergie nécessaire au cours de son développement. Les bases de l'estime de soi s'appuient sur quatre points importants : le sentiment de confiance (la sécurité physique, l'attention à l'autre, se sentir exister, la considération), la connaissance de soi (le langage artistique, les supports d'expressions corporelles), le sentiment d'appartenance (l'apprentissage des règles, des normes, se sentir « attendu ») et le sentiment de réussite (et non pas performance !).

III. La mise en œuvre à partir de septembre 2024

Comme indiqué dans la première partie, la commune de Saint-Jean-de-Luz dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant déjà grandement aux objectifs recherchés. C'est pourquoi il est proposé de reconduire le projet éducatif 2021-2024 sur la période 2024-2027 avec des ajustements en termes d'activités tenant compte des évolutions sociétales.

Aussi le projet éducatif s'appuie-t-il largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale. Les actions bénéficiant ainsi de cette adaptation et pour lesquelles des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont présentées ci-après. Il s'agit plus particulièrement des interventions sur le temps scolaire, de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, de l'accompagnement à la scolarité après la classe.

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire et décrites précédemment dans le document (accueil petite enfance, accueils de loisirs du mercredi et des vacances, espace jeunes...) sont évidemment poursuivies.

III.1. Organisation générale

Territoire et public concernés

Le projet éducatif concerne l'ensemble du territoire de Saint-Jean-de-Luz.

La commune comptabilisait 14 988 habitants au 1^{er} janvier 2023 et la population des 2 895 enfants et jeunes était répartie de la manière suivante :

- 230 enfants de moins de 3 ans
- 306 enfants de 3 à 5 ans
- 617 enfants de 6 à 10 ans
- 1 032 préado-ados de 11 à 17 ans
- 710 jeunes de 18 à 24 ans

Concernant les établissements scolaires, les effectifs de l'année 2023-2024 sont de 4 771 élèves :

- Maternelles publiques : 243 élèves
- Élémentaires publiques : 444 élèves
- Ikastola : 79 élèves
- Urquijo Saint Famille : 416 élèves
- Collèges : publics 895 élèves
- Lycées publics : 1 014 élèves
- Collèges et Lycées privés : 1 680 élèves

Périodes et horaires concernés dans les élémentaires publiques

Les temps retenus pour les activités sont :

Durant le temps scolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Durant le temps périscolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 8h30, de 12h à 14h, de 16h30 à 18h30.
- Le mercredi de 8h00 à 18h30 dans le cadre des accueils de loisirs de Sagardian.

Durant les vacances scolaires :

- En fonction du programme d'animations pour les activités municipales.
- Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 pour l'accueil de loisirs Sagardian.

Le comité de pilotage et de coopération éducative

Structure d'échanges pour identifier certaines difficultés et pour formuler des pistes d'amélioration possibles, le comité de pilotage et de coopération éducative se réunit au moins 1 fois par an. Composé des élus, des services municipaux, des institutions, des directeurs d'écoles.

Il a pour rôle :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative.
- D'évaluer le projet éducatif mis en œuvre sur la commune.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif.

Les activités

Elles doivent répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts et peuvent varier entre plusieurs pratiques selon les différents moments de la journée. Les garderies, cantines et études surveillées sont assurées par du personnel communal (ATSEM et accompagnateurs municipaux, enseignants).

Les activités périscolaires sont menées par les animateurs de la ville, parfois avec des partenaires qualifiés (associations ou prestataires), elles sont un moyen de mettre en œuvre les orientations éducatives décidées par la ville.

La communication

Les familles sont informées du fonctionnement des activités périscolaires par différents moyens :

- Lors de la pré-inscription en modes d'accueil petite enfance
- Lors de la pré-inscription dans les écoles
- Lors de l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires
- Sur le site internet de la ville et l'espace citoyen (espace familles)
- Sur les pages Facebook et Instagram de la Direction

III.2. Le retour à la semaine de 4 jours depuis septembre 2018

- **La concertation**

Le retour à la semaine de 4 jours s'est effectuée suite aux diverses concertations qui ont eu lieu de décembre 2017 à mars 2018. Un questionnaire a d'abord été proposé aux familles qui ont massivement répondu pour un retour à la semaine de 4 jours à plus de 60%, les conseils d'écoles ont ensuite été consultés et la majorité (4 sur 5) s'est également prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours, enfin cela a été acté en conseil municipal le 2 mars 2018 puis par le Directeur Académique des services de l'éducation nationale début mai.

A chaque fois, le comité de pilotage a été réuni pour acter l'avancée de la démarche de concertation. Cette organisation sera maintenue à l'identique comme convenu avec les directeurs d'écoles, en présence de l'inspectrice de circonscription, lors de la réunion du 4 mars 2021.

- **Les horaires scolaires à la rentrée 2024**

Ecoles maternelles et élémentaires publiques

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- 7h45-8h30 : garderie
- 8h30-12h : cours
- 12h-14h : pause méridienne
- 14h-16h30 : cours
- 16h30-18h30 : garderies / études

III.3. Le plan mercredi

- **Principes structurants**

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, la ville de Saint Jean de Luz a fait le choix de maintenir les référents périscolaires qui intervenaient sur le temps de NAP et de les déployer sur l'ensemble des temps périscolaires : matin, midi et soir.

Les services de la ville ont travaillé avec le centre social Sagardian, en charge de l'accueil de loisirs du mercredi, afin d'élaborer un projet commun porteur de sens. Ils ont ensuite pris attache avec la conseillère territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales, l'inspecteur jeunesse et sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Inspectrice de circonscription des services de l'Education Nationale afin d'organiser un comité de pilotage pour valider le projet éducatif territorial 2018-2020 incluant le plan mercredi détaillé ci-dessous. C'est, en accord avec le centre social Sagardian, ces mêmes dispositifs ont été reconduits sur la période 2021-2024 et sur la période 2024-2027.

- **Accueil des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs**

Les mercredis, les enfants sont accueillis dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs :

- Un ACM 3/14 ans (Pôle petite enfance) : agrément d'accueil pour 160 enfants maximum.
- Un ACM 13-17 ans (Salle de quartier Urdazuri) : agrément d'accueil pour 30 enfants maximum.

Chaque structure dispose d'un responsable dédié qui dépend du pôle enfance jeunesse du centre social Sagardian, gestionnaire des accueils de loisirs. La tarification appliquée est modulée selon le quotient familial des familles. L'accueil d'enfants porteurs de handicap est possible sur chacune des structures.

La ville, dans le cadre de son partenariat avec le centre social Sagardian, fera le lien entre les activités de la semaine et du mercredi et veillera, sous la responsabilité des directeurs des accueils, au respect du projet éducatif de la ville. Bien entendu, la mise en œuvre de ces axes éducatifs tiendra compte de la spécificité du mercredi comme temps de relâche de la semaine. Pour ce faire, chaque structure développera un projet pédagogique qui se traduit par l'écoute des besoins des enfants (projets annexés).

Nos accueils doivent être des lieux d'échange, de contact et d'ouverture autant dans leur organisation interne que dans leurs rapports avec le milieu associatif et social local. L'épanouissement et l'équilibre de l'enfant et du jeune sont à la base de notre action qui s'articule autour d'objectifs et de thèmes précis:

- Permettre à chacun de s'exprimer et d'acquérir du plaisir au sein d'un groupe
- Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets
- Favoriser la découverte culturelle et artistique
- Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations
- Garantir la sécurité de chaque enfant par un cadre de vie de qualité : des lieux de vie aménagés avec des équipements adaptés pour répondre aux besoins des enfants
- Favoriser la mixité sociale
- Mettre les enfants et les jeunes en situation de réussite
- Savoir se situer par rapport à l'autre et tester les bénéfices du groupe...

La connaissance du rythme et des potentialités de chaque enfant et de chaque jeune dans les différentes tranches d'âge, la pratique d'activités organisées dans un souci de découverte du milieu naturel et du milieu associatif (sportif et culturel) municipal et local, sont des moyens efficaces pour atteindre les objectifs fixés.

- **Complémentarité des actions éducatives**

L'objectif principal est de promouvoir les moyens de développer la construction de la personnalité de l'enfant et du jeune par l'intermédiaire d'une action éducative complémentaire de l'école et de la famille. Chaque année, l'accueil de loisirs sera en relation avec un projet phare porté par les écoles de Saint-Jean-de-Luz afin de créer une passerelle avec les projets d'écoles. De plus, l'accueil du mercredi développera des relations avec les structures culturelles, sportives et environnementales de la ville (Médiathèque et Jardin botanique) ainsi qu'avec les associations locales.

- **Coordination**

La coordination du projet d'accueil du mercredi est assurée notamment par :

- Un partage permanent entre le centre social Sagardian et la ville avec la responsable des accueils de loisirs du (déclarés en périscolaire) et des vacances scolaires (déclarés en extrascolaire) et les responsables des services petite enfance (Code de l'action sociale et des familles), éducation (périscolaire non déclaré) et jeunesse (club ados déclaré en extrascolaire) ainsi que les référents périscolaires des écoles.
- Une continuité d'activités : les référents périscolaires de la ville et les animateurs des accueils de loisirs se chargeront de proposer des activités complémentaires sur les différents temps de la semaine.

IV. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif Territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation de celui-ci.

IV.1. La gouvernance du PEDT

- **La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation**

Le projet éducatif territorial de la commune de Saint-Jean-de-Luz repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation.

- Mairie de Saint Jean de Luz
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Directrices, Directeurs d'écoles et enseignants du premier degrés (publics et privés)
- Principaux et Proviseurs des établissements du second degrés (publics et privés)
- Associations des parents d'élèves
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques
- Centre social Sagardian pour l'accueil périscolaire du mercredi
- Associations sportives et culturelles de la commune

- **La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative**

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative.

- **Sa composition**

| | | | |
|--|--|-------------|---|
| ELUS | Monsieur | IRIGOYEN | Maire |
| | Madame | ARRIBAS | Adjointe petite enfance, éducation, jeunesse et RH |
| | Monsieur | ETCHEVERRY | Adjoint finances, administration générale et langue basque |
| | Monsieur | BOIVIN | Conseiller municipal délégué à la prévention jeunesse |
| DIRECTION GENERALE | Monsieur | BRUZY | Directeur général des services |
| | Monsieur | CLUCHIER | Directeur action sociale et solidarités |
| | Monsieur | MUCCHIUTTI | Directeur programmation et prospectives |
| | Monsieur | HERITEAU | Directeur petite enfance, éducation, jeunesse |
| SERVICES MUNICIPAUX | Madame | KERBIGUET | Responsable éducative des affaires scolaires |
| | Madame | DELEST | Responsable opérationnelle des affaires scolaires et des ATSEM |
| | Monsieur | DOUAT | Responsable jeunesse |
| | Madame | RAVON | Responsable petite enfance |
| MINISTERE EDUCATION NATIONALE JEUNESSE ET SPORT | Madame | SAUTET | Conseillère technique SDJES 64 |
| | Madame | COHERE | Inspectrice éducation nationale circonscription Saint Jean de Luz |
| | Madame | ALBISTUR | Directrice - Ecole Aice Errota |
| | Madame | FORESTIER | Directrice - Ecole maternelle du centre |
| | Madame | IRASTORZA | Directrice - Ecole maternelle Urdazuri |
| | Monsieur | SADOU | Directeur - Ecole Elémentaire du centre |
| | Monsieur | ETCHEVERRIA | Directeur - Ecole Elémentaire Urdazuri |
| PARENTS D'ELEVES | Parents d'élèves élus selon leurs disponibilités | | Représentants écoles maternelle et élémentaire du Centre |
| | | | Représentants écoles maternelle et élémentaire Urdazuri |
| | | | Représentants école primaire Aice Errota |
| CAF 64 | Madame | JORDAN | Conseillère territoriale CAF 64 |
| SAGARDIAN | Monsieur | INGOUF | Directeur du Centre Social Sagardian |
| | Madame | GUILTAIRE | Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs Sagardian |

- **Ses missions**

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

IV.2. L'évaluation du projet éducatif global

- **Le sens de l'évaluation du projet :**

L'évaluation du projet constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du projet est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- **Pour communiquer et partager** sur la mise en œuvre du projet auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- **Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet** sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire et d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...
- **Pour piloter le projet**, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation devra permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

- **La méthodologie d'évaluation**

Le projet éducatif s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires. Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation, ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible. Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

- **Le référentiel d'évaluation**

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le projet éducatif cherche à atteindre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de natures différentes, permettant de juger des points suivants.

- **De la pertinence** du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du projet éducatif. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
- **De l'efficacité** du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du projet éducatif. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
- **De l'impact** du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long terme. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

IV.3. Objectifs stratégiques et référentiel d'évaluation au regard des objectifs éducatifs poursuivis

Objectif éducatif 1 :

Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité

| Objectifs stratégiques | Référentiel d'évaluation | O N |
|---|---|----------------------------|
| <p>Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant</p> | <p>Pertinence Le respect des rythmes de l'enfant dans le cadre de l'offre éducative est un enjeu partagé.</p> <p>Efficacité L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant. Exemples d'indicateurs : existence d'une alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant, mise en place effective des conditions permettant la sieste des plus petits dès la fin du service de restauration scolaire, formations réalisées auprès des acteurs...</p> <p>Impact L'offre éducative ainsi proposée démontre que les enfants en tirent des effets bénéfiques. Exemples d'indicateurs : satisfaction des familles et des acteurs éducatifs sur le comportement des enfants et notamment sur leur niveau de fatigue et de concentration,...</p> | <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> |
| <p>Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants</p> | <p>Pertinence L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins identifiés d'autonomie, de développement de compétences et de responsabilisation des enfants. Exemples d'indicateurs : satisfaction des familles et des différents acteurs éducatifs sur la diversité et la nature de l'offre éducative, ...</p> <p>Efficacité Les actions mises en œuvre recherchent le développement des compétences et la responsabilisation. Exemples d'indicateurs : existence d'une offre éducative diversifiée sur le plan socio-culturel et sportif, nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants, à leur responsabilisation, organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail, ...</p> <p>Impact Les enfants acquièrent effectivement de nouvelles compétences, gagnent en autonomie et en responsabilisation. Exemples d'indicateurs : ressenti des enfants suite aux activités réalisés, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées dans les comportements des enfants,...</p> | <p>O</p> <p>O</p> <p>O</p> |
| <p>Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives</p> | <p>Pertinence L'offre éducative mise en place permet de répondre aux enjeux identifiés de promotion de la santé et du bien-être des enfants. Exemples d'indicateurs : définition partagée des actions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux, implication des familles dans les actions définies...</p> <p>Efficacité Les actions mises en œuvre recherchent la promotion de la santé et du bien-être. Exemples d'indicateurs : nombre d'enfants participant aux ateliers mis en place dans le cadre de la pause méridienne, nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être</p> <p>Impact Les actions mises en œuvre révèlent des effets bénéfiques chez les enfants qui les ont suivies. Exemples d'indicateurs : impact des actions sur le comportement des enfants, ressenti des familles sur l'impact chez leur enfant des actions ainsi proposées, ressenti des enfants...</p> | <p>O</p> <p>N</p> <p>N</p> |

Objectif éducatif 2 :

Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable

| Objectifs stratégiques | Référentiel d'évaluation | O N |
|---|---|---------------------|
| Faire connaître les enjeux du développement durable | <p>Pertinence La solidarité et le développement durable constituent des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative, qui fondent l'action du projet éducatif territorial. Exemples d'indicateurs : échanges dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative sur les valeurs du projet, satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de ces valeurs...</p> <p>Efficacité Les actions éducatives permettent effectivement l'éducation au développement durable. Exemples d'indicateurs : nombre d'actions réalisées permettant l'éducation au développement durable, implication des enfants, participation des enfants aux manifestations organisées...</p> <p>Impact Les actions éducatives ainsi mises en place touchent un nombre important d'enfants et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen. Exemples d'indicateurs : nombres d'enfants participant aux actions sur la thématique du développement durable, taux de participation des enfants à ces actions, nombre d'actions directement initiés à l'initiative des enfants, ressenti des familles et des acteurs éducatifs,...</p> | O O O |

Objectif éducatif 3 :

Favoriser le développement des pratiques

| Objectifs stratégiques | Référentiel d'évaluation | O N |
|--|---|---------------------|
| Développer l'accès aux pratiques culturelles | <p>Pertinence L'offre d'activités permet de répondre aux besoins des familles et aux enjeux de mixité sociale. Exemples d'indicateurs : satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée, satisfaction des acteurs sur la mixité des enfants obtenue au sein des différentes activités...</p> <p>Efficacité La gratuité pour l'ensemble des activités favorise l'accès à l'offre éducative, aux loisirs pour tous. Les locaux permettent une accessibilité et un accueil dans les meilleures conditions aux enfants porteurs d'un handicap. Exemples d'indicateurs : réalisation effective de travaux améliorant l'accessibilité aux locaux, suivi des difficultés (financières, matérielles) rencontrées par les familles dans le cadre de l'accueil aux activités, identification des solutions trouvées (lien avec le CCAS)...</p> <p>Impact La fréquentation des activités par les enfants démontre que l'objectif de mixité sociale est atteint. La communication sur l'accès à l'offre éducative est satisfaisante. Exemples d'indicateurs : suivi de la fréquentation des activités périscolaires par tranche d'âge, taux de participation des enfants en fonction des tranches</p> | O O O |

Objectif éducatif 4 :

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

| Objectifs stratégiques | Référentiel d'évaluation | |
|--|---|----------------------------|
| <p>Développer l'apprentissage à la vie citoyenne</p> | <p>Pertinence Le vivre ensemble, l'émancipation des enfants, la solidarité constituent des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative. <i>Exemples d'indicateurs : échanges dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative sur les valeurs fondatrices du projet éducatif, satisfaction des acteurs éducatifs,...</i></p> <p>Efficacité Les actions éducatives permettent effectivement l'apprentissage à la vie citoyenne. <i>Exemples d'indicateurs : nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage à la vie citoyenne, implication des enfants, participation des enfants aux manifestations...</i></p> <p>Impact Les actions éducatives mises en place touchent un nombre important d'enfants et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen. <i>Exemples d'indicateurs : nombres d'enfants participant aux actions, taux de participation des enfants à ces actions, nombre d'actions directement initiés par les enfants,...</i></p> | <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> |
| <p>Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations</p> | <p>Pertinence Le développement de liens sociaux en dehors de la communauté éducative classique (liens intergénérationnel et associatif) permettent une ouverture d'esprit et un éveil à la curiosité chez les enfants, nécessaires au développement de l'enfant et contribuant à la qualité du vivre ensemble sur la commune. <i>Exemples d'indicateurs : satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de cet enjeu dans le cadre du projet, représentation du monde associatif dans les instances de gouvernance.</i></p> <p>Efficacité Les actions éducatives permettent effectivement aux enfants de tisser des liens entre les générations et de découvrir le monde associatif. <i>Exemples d'indicateurs : nombre d'associations impliquées dans les ateliers périscolaires, nombre d'enfants concernés par ces ateliers, taux de participation des enfants,...</i></p> <p>Impact Le développement des liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations dans le cadre des activités éducatives ont un impact bénéfique pour les enfants, et participent à la qualité du vivre ensemble. <i>Exemples d'indicateurs : ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant suite à la participation aux activités éducatives, nombre d'adhésions au sein des associations suite à une découverte d'activité dans le cadre des actions éducatives, satisfaction des associations...</i></p> | <p>○</p> <p>○</p> <p>○</p> |

Objectif éducatif 5 :

Développer l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives

| <i>Objectifs stratégiques</i> | <i>Référentiel d'évaluation</i> | |
|--|--|---------------------|
| Favoriser l'accès à l'offre aux loisirs pour tous | <p>Pertinence L'offre éducative permet de répondre aux enjeux identifiés d'accès aux loisirs. <i>Exemples d'indicateurs</i> : satisfaction des familles sur l'offre éducative proposée, satisfaction des acteurs obtenue au sein des différentes activités...</p> <p>Efficacité Les actions permettent de découvrir de nouvelles activités corporelles. <i>Exemples d'indicateurs</i> : existence d'une offre éducative diversifiée sur le plan sportif, nombre d'actions impliquant les enfants dans le choix de leurs activités, organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail,...</p> <p>Impact Les enfants acquièrent effectivement de nouvelles compétences, gagnent en autonomie. <i>Exemples d'indicateurs</i> : ressenti des enfants suite aux activités réalisés, ressenti des familles et des acteurs éducatifs,...</p> | ○ ○ ○ |

SYNTHESE DES OBJECTIFS EDUCATIFS

3 axes pour garantir la continuité éducative et favoriser la réussite scolaire pour tous

1. Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs
2. Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation
3. Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

| OBJECTIFS EDUCATIFS | Objectifs opérationnels | Exemples d'actions |
|---|--|---|
| Contribuer au mieux-être de l'enfant et à son intégration dans la collectivité | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les pratiques alimentaires • Augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité • Informer et lutter contre les conduites addictives / à risques • Autoriser l'activité choisie et le « ne rien faire » • Prise en compte des enfants à besoins spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers autour du gaspillage alimentaire, lecture et analyse des menus, adaptation des quantités servies, responsable de tables • Octobre Gourmand • Ateliers prévention : santé, sécurité routière • Prise en compte des allergies alimentaires PAI • Propositions variées • Rendre les locaux accueillants • Adaptation des activités et mise à disposition de personnel dédié |
| Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable | <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers avec le jardin botanique : : création de jardins potagers dans les écoles • Mise en place du tri dans les écoles • Collecte des biodéchets |
| Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles et linguistiques | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la découverte culturelle et artistique • Valoriser les savoir-être et savoir-faire des enfants et des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'anglais • Atelier Tamborrada • Proposition de spectacles : Théâtre, cinéma, festivals • Ateliers arts plastiques et créatifs • Lecture de conte en maternelle |
| Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble | <ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer les valeurs républicaines et consolider le lien social • Créer des espaces de dialogue et de concertation • Garantir la sécurité de chaque enfant par un cadre de vie de qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Atelier autour de la citoyenneté : le respect, l'écoute, l'échange... • Favoriser la mixité dans les activités • Passeport du civisme • Ateliers intergénérationnels • Ateliers de détente : repos, lecture, jeux de société • Initiation aux gestes de premier secours, permis piéton (GS) |
| Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les capacités nécessaires aux conduites motrices • Augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité • Mettre les enfants et les jeunes en situation de réussite • Savoir se situer par rapport à l'autre et tester les bénéfices du groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Proposition régulière d'APS • Découverte de nouvelles activités collectives et individuelles • Organisation régulière de tournois pour valoriser la coopération • Organisation de la semaine Olympique et Paralympique • Organisation d'une journée sportive festive pour tous les élèves de CM2 au stade en fin d'année scolaire |